

MARC ROCHÉ,
président de la SOP



L'argent du DPC a ouvert un nouveau marché dans les métiers de soin, celui de la formation continue. Et aussi de nouveaux appétits. Jusqu'alors, l'Université et les sociétés scientifiques associatives transmettaient les savoirs. À présent, de nombreuses formations DPC sont commercialisées par des entreprises. Un choc des cultures, celle du partage des connaissances contre celle du profit. Il faut dire que les conditions étaient favorables pour un tel hold-up sur les savoirs. Avec l'outil numérique qui potentialise la captation des données et qui n'attendait qu'une épidémie de Covid-19 pour tourner à plein, il ne restait qu'à trouver, effet d'au-

baine, des leaders d'opinion ouverts à toutes les propositions. Sachant les nombreux scandales et escroqueries qui ont émaillé toute l'histoire de la formation professionnelle, nous ne saurions croire que le choix des pouvoirs publics d'ouvrir ce nouveau marché était innocent. L'effet de

destruction, qui précède toujours toute dynamique créatrice supposée remodeler le paysage de la formation, était donc voulu, faisant fi des dérives prévisibles. Ainsi, le pouvoir technocratique place sa confiance dans l'esprit d'entreprise du « doux commerce » et dans l'instauration, comme l'écrivait Tocqueville, de « *petites règles compliquées, minutieuses et uniformes* » avec une arrière-pensée, celle d'un contrôle des libéraux si indépendants. Et en effet, grâce à un démar-

chage commercial parfois menaçant, nombre de confrères ont rempli leur obligation de DPC en ces derniers mois de l'année. Une formalité dont il fallait se débarrasser et qui renvoie certes une image de succès chiffrable pour l'ANDPC – succès dont se réjouit sa directrice –, mais qui occulte le fait qu'avec ce type de motivation, le but (l'amélioration des pratiques) ne peut être atteint.

Alors, quel avenir pour les associations de formation odontologique? Seules les plus solides sauront relever le défi en acceptant les contraintes du DPC. Car oui, le DPC est contraignant! Et coûteux à mettre en place. En revanche il peut,

Quel avenir pour les associations de formation odontologique ? Seules les plus solides sauront relever le défi du DPC qui peut, par ses exigences, faire gagner nos formations en professionnalisme et en qualité.

par ses exigences, faire gagner en professionnalisme – et donc en qualité – nos formations. Ce sont les raisons pour lesquelles la SOP, après mûre réflexion, s'engage résolument dans ce nouveau format. Mais sans perdre de vue que l'avenir est à la coopération entre sociétés scientifiques spécialistes et généralistes afin que les fonds publics servent à vivifier ces structures dans l'intérêt de tous et en premier lieu celui des patients. ◆